

L'aide-soignant en cours d'emploi



Le profil professionnel

L'**aide-soignant** soutient et aide le patient dans les activités quotidiennes comme l'alimentation, la mobilisation, les soins d'hygiène et de confort.

Il intervient également dans :

- le maintien et la promotion de la santé et de l'autonomie
- la surveillance
- les soins

Où travaille-t-il?

L'aide-soignant travaille dans :

- les maisons pour personnes âgées
- les services de soins et de maintien à domicile
- les services pour personnes en situation de handicap
- les hôpitaux

La formation

La formation de l'aide-soignant en cours d'emploi s'adresse à des personnes avec une certaine expérience professionnelle dans le secteur des soins et n'ayant pas eu la possibilité de suivre la formation initiale.

Les conditions d'admission

- prérequis professionnel de 2500 heures dans le secteur des soins
- contrat d'emploi à mi-temps minimum
- avoir réussi au moins la classe de 5e détermination au niveau globalement de base
- avis favorable de l'employeur
- se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences

Une commission d'admission établit un classement et effectue le cas échéant une sélection des candidats.

La démarche d'inscription est à consulter sur le site www.ltps.lu ; les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

Le déroulement de la formation

- durée : 3 ans
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel (théorique et pratique) et d'un enseignement général dispensés sous la forme modulaire



L'aide-soignant en cours d'emploi



- l'enseignement des modules théoriques est dispensé en milieu scolaire à raison d'un jour (8 heures) de formation professionnelle par semaine et d'une demi-journée (4 heures) de formation générale toutes les deux semaines.
- La progression dans la formation et l'obtention du diplôme sont conditionnées par la réussite du bilan intermédiaire fin 1^{ère} année, du bilan final fin 3^{ème} année et du projet intégré final.

L'enseignement général comporte les modules de l'éducation physique, de l'éducation sanitaire, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que de l'enseignement des langues.

L'enseignement professionnel théorique comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de l'être humain et des fondements théoriques de la profession soignante.

Les modules de l'enseignement professionnel pratique ont lieu essentiellement au lieu de travail habituel. Certains modules pratiques facultatifs sous forme de stages ont lieu dans les autres secteurs de soins dont un module dans le secteur hospitalier.

Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) d'**AIDE SOIGNANT**.



Photo : Roland Miny

Pour plus d'infos,
scan-moi!



version 2019